Décision n° 2016-0717
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 mai 2016
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 24 mai 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2016-0717
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 mai 2016

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199100030	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	45 ORLEANS	2 VHF
199110526	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	61 ALENCON	2 VHF
199203524	COMMUNE LE BEAUSSET	83 LE BEAUSSET	3 VHF
199207626	COOP DES AGRICULTEURS DE LA	53 LAVAL	1 VHF
199401079	COMMUNE DE MERCURY	73 MERCURY	2 VHF
199602125	REHAU INDUSTRIE SARL	57 MORHANGE	2 UHF
199603126	COMMUNE DE CAUDRY	59 CAUDRY	2 VHF
199604741	CEGELEC INFRA BASSIN DE LOIRE	49 BEAUCOUZE	1 UHF
199901598	KAEFER WANNER	57 L'HOPITAL	1 UHF
200500828	COMMUNE LE BEAUSSET	83 LE BEAUSSET	6 VHF
200600902	SUD EST PROTECTION	84 CARPENTRAS	1 UHF
200700568	SUD EST PROTECTION	84 MORIERES LES AVIGNON	1 UHF
201000499	SERIS SECURITY	27 VAL DE REUIL	2 UHF
201100150	BARTIN RECYCLING	44 GRANDCHAMPS DES FONTAINES	1 UHF
201100666	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 MASSY	1 UHF
201100881	BURTIN PHILIPPE DANIEL	67 STRASBOURG	2 UHF
201100996	BARTIN RECYCLING	45 CHAINGY	1 UHF
201100998	BARTIN RECYCLING	58 COSNE COURS SUR LOIRE	1 UHF
201302180	STRATEGIC TELECOM	37 TOURS	2 VHF
201400330	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	5 UHF
201400512	ROCHEREUX STEPHANE	13 PEYPIN	1 UHF
201600316	DESMAREZ	60 VILLERS ST PAUL	2 UHF